

ANTICOR

Association loi 1901

Siège social : 37 avenue Ledru Rollin
75012 PARIS

SIREN : 533 081 782
APE : 9499Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

ANTICOR

Association loi 1901

Siège social : 37 avenue Ledru Rollin
75012 PARIS

SIREN : 533 081 782
APE : 9499Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Jégard Créatis

Aux membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels :

- La note § 2.2 page 1 concernant les « Faits significatifs » concernant le renouvellement de l'agrément par arrêté du Premier ministre en date du 02 avril 2021 pour une durée de 3 ans et permettant l'exercice des droits de la partie civile
- La note 6 pages 11, 13 et 15 concernant les « informations spécifiques relatives aux entités faisant appel à la générosité du public », pour lesquelles la ventilation des charges par destination semble incohérente entre les 3 postes de ventilation (Missions sociales, Frais de recherche de fonds & Frais de fonctionnement) eu égard aux actions menées par l'association. Les dépenses de missions sociales ont été limitées aux seules honoraires d'avocat engagés pour agir conformément à l'objet social de l'association.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

— Les dons, le rapprochement entre la comptabilité et le fichier des donateurs

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources et du compte de résultat par origine et destination décrites dans la note 7 de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Toutefois, comme mentionné dans le paragraphe des observations ci-dessus, nous avons noté une répartition entre les 3 rubriques (Missions sociales, Frais de recherche de fonds & Frais de fonctionnement) qui nous semble devoir être revue.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Trésorière et dans les autres documents aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la trésorière.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

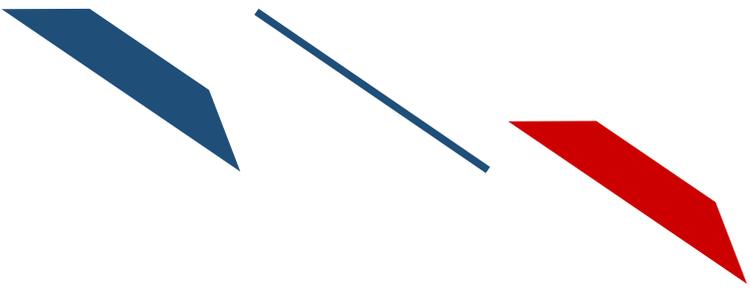
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Jégard Créatis

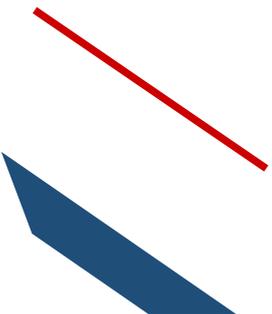
Fait à Paris, le 23 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes
CABINET JÉGARD PARIS
Représenté par,

Patrick LAGUEYRIE
Associé



COMPTES ANNUELS



ANTICOR - BILAN ACTIF AU 31/12/2021

ACTIF	Exercice 31/12/2021 (selon ANC 2018-06)			Exercice 31/12/2020
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	15 530	15 096	434	1 211
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	2 074	1 228	846	278
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				13 018
Total I	17 604	16 324	1 280	14 507
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes	204		204	
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres	91 980		91 980	3 808
Valeurs mobilières de placement	140 291		140 291	140 186
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	400 229		400 229	189 170
Charges constatées d'avance	1 192		1 192	
tal II Total II	633 896		633 896	333 164
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	651 499	16 324	635 175	347 671

ANTICOR - BILAN PASSIF AU 31/12/2021

PASSIF	Exercice 31/12/2021 (selon CRC 2018-06)	Exercice 31/12/2020
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
<i>Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise</i>		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
Autres		
Report à nouveau	285 640	225 367
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>	288 249	60 273
Situation nette (sous total)	573 890	285 640
<i>Fonds propres consommables</i>		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	573 890	285 640
FONDS REPORTES ET DEDIES		
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>		
<i>Fonds dédiés</i>		7 700
Total II		7 700
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	25 585	31 888
<i>Dettes des legs ou donations</i>		
Dettes fiscales et sociales	35 700	22 443
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total IV	61 286	54 331
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	635 175	347 671

ANTICOR - COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021		
COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2021 (selon CRC 2018-06)	Exercice 31/12/2020 (selon CRC 2018-06)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	228 615	157 209
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	401 181	202 534
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés	7 700	
Autres produits	213	67
Total I	637 708	359 810
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnement		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	247 124	209 497
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	628	40
Salaires et traitements	87 269	66 737
Charges sociales	30 982	24 165
Dotations aux amortissements et dépréciations	1 063	1 208
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	10	
Total II	367 076	301 647
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	270 633	58 163
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	417	539
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	417	539
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	417	539
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	271 049	58 702

ANTICOR - COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021		
COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2021 (selon CRC 2018-06)	Exercice 31/12/2020 (selon CRC 2018-06)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	17 200	1 721
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	17 200	1 721
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		150
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	17 200	1 571
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	655 325	362 069
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	367 076	301 796
EXCEDENT OU DEFICIT	288 249	60 273
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Dons en nature</i>		
<i>Prestations en nature</i>		
<i>Bénévolat</i>	268 522	125 069
TOTAL	268 522	125 069
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Secours en nature</i>		
<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>		
<i>Prestations en nature</i>		
<i>Personnel bénévole</i>	268 522	125 069
TOTAL	268 522	125 069

ASSOCIATION ANTICOR

37 Avenue Ledru Rollin 75012 PARIS

ANNEXE

1 PRÉAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan :	635 175 €
- Total du compte de résultat :	
Charges :	367 076 €
Produits :	655 325 €
- Résultat de l'exercice : Excédent	288 249 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

2 PRÉSENTATION DE L'ENTITE ET DE SES ACTIVITÉS

2.1 Présentation de l'entité

ANTICOR est une association fondée en juin 2002 par Éric Halphen et Séverine Tessier pour lutter contre la corruption et rétablir l'éthique en politique.

Son ambition est de réhabiliter le rapport de confiance qui doit exister entre les citoyens et leurs représentants, politiques et administratifs. L'association regroupe des citoyens et des élus de toutes tendances politiques engagés pour faire respecter les exigences démocratiques non partisans.

Lors des élections, Anticor invite les candidats à s'engager sur des propositions d'éthique et de probité et à agir dans l'intérêt général.

Avec les lanceurs d'alertes, Anticor s'implique dans des affaires judiciaires importantes en signalant au parquet des faits susceptibles de recevoir une qualification pénale.

Pour agir en toute indépendance, Anticor a choisi de ne bénéficier d'aucune subvention. Son financement est assuré uniquement par des dons et les cotisations de ses adhérents.

2.2 Faits significatifs

L'association a perçu des dons et collecté des cotisations pour des montants plus importants que les années précédentes du fait d'une reconnaissance et d'un soutien de plus en plus important au sein de la population.

Il y a lieu de signaler que l'agrément permettant l'exercice des droits de la partie civile a été renouvelé par un arrêté du Premier ministre en date du 02/04/2021 pour une durée de 3 ans.

3 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;

3.2 Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'évènements significatifs postérieurs à la clôture.

3.3 Changements de méthodes comptables

Il n'y a pas eu de changements de méthodes comptables au cours de l'exercice

Nous signalons cependant le fait que :

- les consignations judiciaires antérieurement comptabilisées en « immobilisations financières » ont été réaffecté au compte 467000 « consignation judiciaire »
- le bénévolat est valorisé sur la base du taux horaires du SMIC + 10% congés payés + 35% de charges patronales, au lieu de retenir le coût chargé du SMIC horaire majoré de 10% pour congés payés.

3.4 Principales méthodes utilisées

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.4.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires et après déduction des escomptes de règlement, ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés sur le coût d'acquisition ou de production, suivant le mode linéaire selon les durées suivantes :

Nature de l'immobilisation	Durée
Site internet	3 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle de l'actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.4.2 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée montant de la différence.

Il est précisé que les consignations judiciaires antérieurement comptabilisées en « immobilisations financières » ont été réaffecté au compte 467000 « consignation judiciaire ».

3.4.3 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

3.4.4 Valeurs mobilières de placement (VMP)

Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition. Un tableau détaille les plus et moins-values latentes par nature de VMP. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes viennent déprécier la valeur brute du placement financier.

3.4.5 Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière (IFC) ne sont pas comptabilisées et non valorisés en engagement hors bilan car non significatifs.

4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN**4.1 Actif****4.1.1 Tableau des immobilisations**

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice Approuvée	Acquisitions	Cessions	virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais établissement					
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	15 530				15 530
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL (I)	15 530				15 530
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques matériel et outillage					
Autres immobilisations corporelles	1 220	854			2 074
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
TOTAL (II)	1 220	854			2 074
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	13 018		820	12 198	
TOTAL (III)	13 018		820	12 198	
TOTAL (I+II+III)	29 768	854	820	12 198	17 604

4.1.2 Tableau des amortissements

AMORTISSEMENTS	Solde début exercice Approuvé	Augmentation	Diminution	virement poste à poste	Solde fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais établissement					
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	14 319	777			15 096
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL (I)	14 319	777			15 096
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques matériel et outillage					
Autres immobilisations corporelles	942	286			1 228
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
TOTAL (II)	942	286			1 228
TOTAL (I+II+III)	15 261	1 063			16 324
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation		1 063			
- financière					
- exceptionnelle					

4.1.3 Etat des créances

CREANCES	MONTANT BRUT	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF	
		Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières			
Usagers et comptes rattachés			
Créances reçues par legs ou donations			
Autres créances	91 980	91 980	
Charges constatées d'avance	1 192	1 192	
TOTAL	93 172	93 172	
(1) Montant : - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice			

4.1.4 Détail des produits à recevoir

NEANT

4.1.5 Détail des charges constatées d'avance*Ci-dessous le détail des charges constatées d'avance :*

- Loyer janv.2022 : 508.20 €
- Assurance RC 2022 : 463.36 €
- Assurance multirisque janv.-sept 22 : 220.00 €

4.2 Passif

4.2.1 Variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture de l'exercice	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	Montant Approuvé	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
FONDS PROPRES								
Fonds propres/fonds associatifs sans droit de reprise								
Statutaires								
Complémentaires								
Fonds propres/ fonds associatifs avec droit de reprise								
Statutaires								
Complémentaires								
Ecarts de réévaluation								
Réserves								
Réserves statutaires ou contractuelles								
Réserves pour projet de l'entité								
Autres								
Report à nouveau	225 366,99	60 273,27						285 640,26
Excédent ou déficit de l'exercice	60 273,27	-60 273,27		288 249,32				288 249,32
Autres fonds propres/fonds associatifs								
Emissions de titres associatifs								
Avances conditionnées								
Autres : à préciser								
Fonds associatifs avec droit de reprise								
Legs et donations								
Résultats sous contrôle des tiers financeurs								
SITUATION NETTE (I)	285 640,26			288 249,32				573 889,58
Fonds propres consommables								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL (II)								
TOTAL (I+II)	285 640,26			288 249,32				573 889,58
Dont dotations et reprises :								
- d'exploitation								
- financière								
- exceptionnelle								

4.2.2 Tableau de suivi des fonds dédiés par projets

Variation des fonds dédiés issus de :	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
	Approuvé		Montant global	Dont remboursements		Montant global	Projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Projet 1							
Projet 2							
Contributions financières d'autres organismes							
Projet 1							
Projet 2							
Ressources liées à la générosité du public							
Fermantalag Andrew Echatti com	3 000,00		3 000,00			0,00	
France Pierre Ferrand Sondag	4 700,00		4 700,00			0,00	
Total	7 700,00	0,00	7 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00

4.2.3 Etat des dettes

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		1 an au plus	à plus d'un an moins 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers (1)				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	25 585	25 585		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	35 700	35 700		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	61 285	61 285		
(1) Montants :				
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Détail des charges à payer :

Honoraires commissariat aux comptes pour 2021 : 4 284 €

Provisions congés payés : 9 183.14 €

Dettes formation continue : 422.08 €

4.2.4 Détail des produits constatés d'avance

NEANT

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1 Contributions volontaires en nature

L'importance et la nature des contributions volontaires ont été revues en application du règlement 2018-06. Compte tenu de leur caractère significatif, elles ont été valorisées et comptabilisées.

Leur montant est évalué à 268 522 € sur la base du temps passé (17 539 heures), valorisé au SMIC horaire (+10% congés payés) et toutes charges comprises (au taux de 35%).

Le temps passé se décompose ainsi :

Heures passées pour les réunions du Bureau et du Conseil d'Administration : 4 824 h

Heures passées par les référents et autres intervenants bénévoles : 12 715 h

Les contributions volontaires en nature comprennent les éléments suivants :

- Bénévolat (avec le temps passé par les administrateurs) : 268 522 €
- Mise à disposition du personnel à titre gratuit pour un montant de 0 € ;
- Mise à disposition de locaux à titre gratuit pour un montant de 0 €

5.2 Engagements hors bilan

5.2.1 Engagements financiers

NEANT

5.2.2 Dettes garanties par des suretés réelles

NEANT

5.3 Effectif moyen

	ETP	
	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	-	-
Non cadres	2,00	-
TOTAL	2,00	-

5.4 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 4 284 € (PCG art 833-14, L 820-3 du code de commerce), dont

- 4 284 € au titre de la mission légale de contrôle des comptes
- 0 € au titre des Services autres que la certification des comptes (SACC)

5.5 Information sur les rémunérations des dirigeants

➤ Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles

Les rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés, visés à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif s'élèvent à 0 €.

5.6 Engagements reçus des donateurs

NEANT

6 INFORMATIONS SPECIFIQUES RELATIVES AUX ENTITES FAISANT APPEL PUBLIC A LA GENEROSITE

6.1 Compte de résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	228 615	228 615	157 209	157 209
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	401 181	401 181	202 534	202 534
- Legs, dotations et assurances vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	17 829		2 327	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	7 700	7 700		
TOTAL	655 325	637 496	362 070	359 743
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	149 098		107 567	
- Versements à un organisme central ou à d'autres Organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres Organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	12 409		24 316	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	204 506		168 706	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1 063		1 208	
5 - IMPOTS SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL	367 076	0	301 797	0
EXCEDENT OU DEFICIT	288 249	637 496	60 273	359 743

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	268 522		125 069	
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	268 522	0	125 069	0
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	268 522		125 069	
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	268 522	0	125 069	0
EXCEDENT OU DEFICIT	0	0	0	0

6.2 Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	228 615	157 209
- Actions réalisées par l'organisme	149 098	107 567	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	401 181	202 534
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	12 409	24 316			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	204 506	168 706			
TOTAL DES EMPLOIS	366 013	300 589	TOTAL DES RESSOURCES	629 796	359 743
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1 063	1 208	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	202 796	57 946	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	569 872	359 743	TOTAL	629 796	359 743

			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	102 655	
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public (-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	202 796	
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	305 451	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1		EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France	268 522	125 069	Bénévolat	268 522	125 069
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
			Dons en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS					
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	268 522	125 069			
TOTAL	268 522	125 069	TOTAL	268 522	125 069

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	7 700	7 700
(-) Utilisation (+) Report	-7 700	0
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	0	7 700

Annexe du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public et du CROD

Missions sociales financées par les ressources collectées auprès du public :

L'association engage des frais d'avocats et de procédures pour réaliser son action conformément à l'objet social de l'association.

Pour les exercices 2020 et 2021, seules les honoraires d'avocat engagés pour agir conformément à l'objet social d'Anticor ont été portés en Mission sociale.